



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2019
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)

Note verbale datée du 2 juillet 2019, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et, se référant à sa note datée du 18 mars 2019, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport national de Singapour sur l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 2 juillet 2019 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente de Singapour
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de Singapour sur l'application de la résolution
1540 (2004) du Conseil de sécurité**

1. Singapour soutient l'action menée au niveau international en faveur de la non-prolifération et appuie les mesures visant à faire de la planète un lieu plus pacifique grâce au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Les mesures prises par Singapour pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sont détaillées dans les rapports précédents du pays au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (voir [S/AC.44/2004/\(02\)/8](#) et [S/AC.44/2004/\(02\)/8/Add.1](#), et [S/AC.44/2013/8](#)). Le présent rapport, qui est le troisième du genre, a pour objet d'informer le Comité des mesures supplémentaires qu'a prises Singapour pour promouvoir la réalisation des objectifs fixés par la résolution 1540 (2004) depuis la présentation de son précédent rapport, en mai 2013.

2. Singapour a adhéré à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires le 22 septembre 2014 et adopté, le 22 octobre 2014, les modifications apportées à celle-ci en 2005. En outre, elle a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire le 2 août 2017.

Législation interne

3. Singapour prend très au sérieux les obligations qui lui incombent en matière de prévention du trafic d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs ainsi que des éléments connexes. La loi sur la réglementation des importations et des exportations (*Regulation of Imports and Exports Act*) et son règlement d'application, ainsi que la loi sur le contrôle des biens d'intérêt stratégique (*Strategic Goods (Control) Act*) et son règlement d'application, constituent, ensemble, le régime général de contrôle des exportations de Singapour.

4. Afin de garantir l'intégrité de son système de contrôle des exportations, Singapour tient une liste d'articles d'exportation soumis à un contrôle dans le cadre de quatre régimes multilatéraux de contrôle des exportations, à savoir le Groupe de l'Australie, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe des fournisseurs nucléaires et l'Arrangement de Wassenaar. Les listes de contrôle du transbordement et du transit de Singapour découlent également de ces régimes. Singapour révisé et met à jour périodiquement ses listes de contrôle afin de veiller à ce que son système soit conforme aux pratiques internationales. Tout dernièrement, elle a élargi ses listes de contrôle du transbordement et du transit afin d'y inclure tous les autres articles recensés dans le cadre des quatre régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Ces modifications ont pris effet le 1^{er} mai 2019. Les autorités singapouriennes mènent régulièrement des programmes de sensibilisation et de formation du personnel employé dans le secteur afin de faire en sorte que les entreprises présentes à Singapour soient au courant de l'évolution de la situation et des obligations qui leur incombent.

5. Singapour applique pleinement les résolutions du Conseil de sécurité consacrées à la République populaire démocratique de Corée. Afin de donner force de loi aux résolutions pertinentes, elle a élaboré la réglementation de 2010 relative aux sanctions de l'ONU contre la République populaire démocratique de Corée, dans le cadre de la loi sur les dispositions adoptées par l'Organisation des Nations Unies (*United Nations Act*). De même, l'Autorité monétaire de Singapour a élaboré les règlements de 2016

relatifs aux sanctions et au gel des avoirs imposés à la République populaire démocratique de Corée, lesquels s'appliquent à toutes les institutions financières présentes à Singapour. Singapour met régulièrement à jour sa législation afin de l'adapter aux dernières résolutions du Conseil. Elle a modifié la réglementation des importations et des exportations afin d'interdire l'importation, l'exportation, le transbordement et le transit de tout bien aux fins d'échanges commerciaux avec toute personne se trouvant en République populaire démocratique de Corée. Elle a révoqué les permis de travail de tous les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée, et aucun ressortissant de ce pays ne travaille actuellement à Singapour. De même, elle oblige tous les ressortissants de la République populaire démocratique de Corée désireux d'entrer sur son territoire à obtenir un visa et a réduit l'effectif autorisé de l'ambassade de ce pays. En outre, elle a mis en place des réglementations en vue d'interdire à toute institution financière de conclure des transactions financières ou de fournir une assistance ou des services financiers qui seraient associés à des échanges commerciaux avec la République populaire démocratique de Corée et avec toute personne se trouvant dans ce pays, ou qui pourraient contribuer à de tels échanges.

6. En tant que centre financier international et membre du Groupe d'action financière, Singapour souscrit également aux recommandations formulées par ce groupe sur la lutte contre le financement de la prolifération. Elle codirige l'équipe du Groupe chargée de l'élaboration des politiques et est également membre de l'équipe de projet que celle-ci a créée pour renforcer les mesures envisagées par le Groupe d'action pour lutter contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Elle encourage les organismes des Nations Unies à coopérer étroitement et utilement avec les divers pays concernés afin de préserver l'intégrité du système financier mondial.

Coopération internationale et régionale

Coopération opérationnelle et renforcement des capacités

7. Singapour est convaincue que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des systèmes qui leur sont liés passe par la coopération internationale et régionale. Elle participe activement à la lutte contre la prolifération au niveau mondial par l'intermédiaire de diverses initiatives et instances opérationnelles. Afin de promouvoir la coopération mondiale sur les questions de sécurité et de non-prolifération par la gestion des risques et la détection du détournement illicite des biens d'intérêt stratégique dans les chaînes d'approvisionnement internationales, Singapour a également participé aux opérations Cosmo (2014) et Cosmo 2 (2018) de l'Organisation mondiale des douanes. En sa qualité de membre du Groupe d'experts opérationnels de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, elle a accueilli sur son territoire une réunion de ce groupe les 29 et 30 août 2017. En tant que membre du programme d'exercices organisés à tour de rôle dans la région de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de cette initiative, elle a accueilli l'exercice Deep Sabre III en septembre 2016. Cet exercice a été accueilli avec satisfaction et a réuni plus de 800 militaires venus de 21 pays. Il a consisté en une série d'activités terrestres et maritimes, dont un exercice sur table de simulation de politiques, un séminaire d'enseignement, une simulation d'interception en mer d'un navire marchand et une démonstration de perquisition dans un port. Auparavant, Singapour avait accueilli les exercices Deep Sabre II (2009) et Deep Sabre I (2005). Elle continue de participer activement à d'autres manifestations organisées dans le cadre de l'Initiative. De même, elle participera à l'exercice Eastern Endeavour, qui se déroulera en République de Corée du 9 au 12 juillet 2019, et devrait accueillir l'exercice Deep Sabre IV en 2021. Elle prendra également part à la réunion qui sera organisée par le Groupe d'experts opérationnels en septembre 2019 en Australie.

8. Singapour partage bien volontiers son expérience, notamment en ce qui concerne les difficultés qu'elle rencontre dans la mise en œuvre du régime de contrôle des exportations, afin de contribuer au renforcement des capacités à l'échelle régionale. En voici quelques exemples :

a) Singapour participe régulièrement au Séminaire annuel sur le contrôle des exportations en Asie et aux consultations asiatiques de haut niveau sur la non-prolifération qui se tiennent à Tokyo, comme ce fut le cas lors des dernières éditions de ces deux manifestations, organisées en février et mars 2019 respectivement. Ses représentants ont présenté des exposés sur plusieurs questions, notamment sur l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre de sa participation à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, sur le contrôle du transbordement et du transit mené dans le pays, et sur les difficultés liées à l'application des mesures de contrôle des biens d'intérêt stratégique ainsi que des mesures générales et pertinentes de contrôle d'activités ;

b) Singapour a appuyé le renforcement des capacités des autorités de la région en présentant les mesures qu'elle a prises pour contrôler les biens d'intérêt stratégique lors d'un séminaire sur le transit et le transbordement organisé pour la région de l'Asie du Sud-Est en mars 2017, à Kuala Lumpur, et d'un atelier régional d'appui technique consacré à l'application des mesures relatives au commerce stratégique, qui s'est tenu en mai 2018, à Bangkok ;

c) À la conférence régionale sur le renforcement des moyens d'application des résolutions assorties de sanctions du Conseil de sécurité en Asie du Sud-Est tenue en décembre 2018, à Bangkok, Singapour a fait part de son expérience en ce qui concerne les difficultés et les questions de coordination liées à l'application, sur son territoire, de l'embargo du Conseil de sécurité ;

d) Singapour mène plusieurs activités d'information en vue de sensibiliser les professionnels du secteur à la gestion du commerce des biens d'intérêt stratégique. Au nombre de ces activités figurent le séminaire d'information annuel sur la gestion du commerce stratégique à l'intention des spécialistes et professionnels du secteur, dont la dernière édition s'est tenue en décembre 2018, et le séminaire organisé conjointement par le service des douanes et les autorités compétentes en mai 2018. Singapour a également accueilli une mission de sensibilisation de l'Arrangement de Wassenaar en juillet 2017 ;

e) Les autorités singapouriennes présentent régulièrement des exposés sur le contrôle des exportations et des armes chimiques lors d'activités d'information organisées par des acteurs du secteur, telles que le séminaire organisé par le Singapore Chemical Industry Council en octobre 2014, la conférence sur la logistique mondiale organisée par Expeditors en octobre 2017, la session d'information organisée par Infineon en octobre 2017, la manifestation sur le contrôle des exportations organisée par le Centre for Asia Pacific Trade Compliance and Information Security en février 2018, et l'atelier de collaboration en matière de contrôle des exportations organisé par la Singapore Semiconductor Industry Association en avril 2019 ;

f) Singapour fait part de son expérience dans le domaine du contrôle du transbordement et du transit lors d'activités d'information organisées par des acteurs du secteur à l'étranger, notamment la treizième édition de la Global Trade Controls Conference, tenue à Londres en novembre 2017, et le National Strategic Trade Symposium, tenu à Kuala Lumpur en août 2018. Sa participation à de telles manifestations permet également aux organismes singapouriens d'être informés des faits nouveaux survenus dans le domaine du contrôle des biens d'intérêt stratégique dans d'autres pays ;

g) En collaboration avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Singapour a accueilli sur son territoire le quatrième cours régional

de formation de base à l'assistance et à la protection axé sur les interventions d'urgence en cas d'incidents chimiques et organisé à l'intention des membres des services compétents des États parties d'Asie du 9 au 12 mars 2015, ainsi que le cinquième exercice de formation, tenu du 18 au 21 décembre 2017. Le prochain cours aura lieu du 10 au 13 décembre 2019. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités en matière d'interventions d'urgence aux niveaux national et régional prévu au titre de l'article X de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;

h) Singapour a accueilli le huitième Symposium international sur la protection contre les substances toxiques du 21 au 23 mars 2017. Ce forum technique, dont le thème était « Staying one step ahead of evolving chemical, biological, radiological or nuclear threats through international cooperation » (Avoir toujours une longueur d'avance sur les menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires grâce à la coopération internationale), visait à promouvoir la mise en commun des connaissances et des techniques les plus récentes en matière de lutte contre les menaces non conventionnelles ;

i) Singapour et l'OIAC ont coorganisé, du 14 au 17 octobre 2014, à l'intention des autorités douanières des États parties d'Asie, le cours de formation régional sur les aspects techniques du régime de la Convention sur les armes chimiques applicable aux transferts. Ce cours vise à rendre les autorités douanières mieux à même d'appliquer les dispositions relatives aux transferts et de former des formateurs en vue de procurer des avantages durables aux bureaux de douane locaux ;

j) Singapour a participé au Programme des scientifiques associés de l'OIAC du 2 au 20 septembre 2013 et du 8 au 26 septembre 2014. Ce programme a pour but de permettre aux chimistes et aux ingénieurs chimistes, notamment ceux des États membres en développement ou en transition, d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer efficacement leur métier dans l'industrie chimique moderne.

Instances régionales et internationales

9. Singapour contribue activement et de manière constructive aux efforts de non-prolifération et de désarmement menés dans le cadre de plusieurs instances régionales et internationales, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'ONU, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations apparentées comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle participe régulièrement aux rencontres intersessions sur la non-prolifération et le désarmement du Forum régional de l'ASEAN, comme ce fut le cas pour la dernière rencontre en date, tenue en avril 2019 à Bali (Indonésie).

10. En septembre 2018, Singapour a achevé son quatrième mandat au Conseil des gouverneurs de l'AIEA¹. Depuis 2000, elle accueille plusieurs cours de formation, ateliers et réunions liés à l'AIEA, principalement dans le cadre du Programme de formation pour pays tiers mené par l'Agence et Singapour. Pour ce qui est des garanties nucléaires, Singapour a accueilli, du 23 au 25 juin 2015, le séminaire sous-régional de l'AIEA sur les garanties nucléaires à l'intention des États d'Asie du Sud-Est.

Le 1^{er} juillet 2019
Singapour

¹ Singapour avait précédemment siégé au Conseil des gouverneurs de l'AIEA de 1998 à 2000, de 2004 à 2006 et de 2010 à 2012.